19 mai 2023

CIRCULAIRE CTOI

2023–33

Madame/Monsieur,

MESURES DE CONSERVATION ET DE GESTION ADOPTEES PAR LA CTOI A SA 27EME SESSION

J'ai l'honneur de vous transmettre les textes des neuf Mesures de Conservation et de Gestion suivantes adoptées par la Commission à sa 27ème Session qui s'est tenue à Maurice du 8 au 12 mai 2023.

Résolution 23-03 *sur l'établissement d'une fermeture volontaire de la pêche dans l'océan Indien pour la conservation des thons tropicaux* [télécharger]

Résolution 23-04 *concernant la fixation de limites de capture pour le patudo dans la zone de compétence de la CTOI* [télécharger]

Résolution 23-05 *sur la mise en place d'un programme pour les transbordements des grands navires de pêche* [télécharger]

Résolution 23-06 *sur la conservation des cétacés* [télécharger]

Résolution 23-07 *sur la réduction des prises accidentelles d'oiseaux de mer dans les pêcheries palangrières* [télécharger]

Résolution 23-08 *sur les normes de surveillance électronique pour les pêcheries de la CTOI* [télécharger]

Résolution 23-09 *sur un groupe de travail sur les dispositifs de concentration de poissons (DCP)* [télécharger]

Résolution 23-10 *termes de référence d'un groupe de travail socio-économique* [télécharger]

Recommandation 23-11 *pour renforcer la coopération dans le processus de décision de la Commission des thons de l'océan Indien* [télécharger]

En vertu des Articles IX.4 et 5 de l'Accord portant création de la CTOI, ces Résolutions deviennent contraignantes pour les Membres 120 jours après la date de la présente notification, à savoir le 16 septembre 2023, à moins qu'une objection ne soit soulevée.

Remarque : certaines des versions actualisées des mesures de conservation et de gestion mentionnées ci-dessus peuvent comporter des modifications mineures apportées après leur adoption.

Cordialement,

Christopher O'Brien
Secrétaire exécutif

Distribution

Parties contractantes de la CTOI : Australie, Bangladesh, Chine, Comores, Érythrée, Union Européenne, France (Territoires), Inde, Indonésie, Iran (Rép. Islamique d'), Japon, Kenya, Rép. de Corée, Madagascar, Malaisie, Maldives, Maurice, Mozambique, Oman, Pakistan, Philippines, Seychelles, Somalie, Afrique du Sud, Sri Lanka, Soudan, Rép. Unie de Tanzanie, Thaïlande, Royaume-Uni, Yémen. **Parties coopérantes non-contractantes :** Liberia. **Organisations intergouvernementales, organisations non-gouvernementales. Présidente de la CTOI. Copie :** Siège de la FAO, Représentants de la FAO auprès des CPC.

Ce message est envoyé uniquement par email.